

c.r. a.g. du 20.04.1984
Sté Uffi

1. compte rendu d'activité du conseil syndical présidé par Mr Philipp
2. approbation des comptes pour l'exercice 1984 : votée
3. quitus au syndic : voté à la majorité
4. renouvellement du mandat au syndic : voté à la majorité
5. approbation du budget 1985
6. renouvellement des membres du conseil syndical
7. engagement d'un employé d'immeuble supplémentaire à la livraison du bâtiment FG : décision votée à l'unanimité
8. compte rendu sur la procédure Santarelli contre les Hauts de Fontaine : en tout état de cause , le litige étant porté auprès des tribunaux la copropriété attend la décision que prendra la justice.
9. engagement d'une procédure pénale à l'encontre de la SCI Nouvelle les Vallons de Fontaine : il est procédé à la lecture du rapport de la réunion du 20 mars 1985 établi par M^o Muniglia Redon - : cette résolution est repoussée à la majorité
10. autorisation de pratiquer une ouverture avec pavés de verre sur la façade du bâtiment A : la majorité de l'article 25 n'étant pas atteinte , cette question ne peut être débattue .
11. répartition des charges ascenseurs Eden Roc : à l'unanimité , il est décidé qu'une assemblée générale extraordinaire sera convoquée afin de décider , soit de supprimer cet appareil , soit de fixer les bases d'une répartition relative à cette dépense .

la séance est levée à 12 h 50